



AVIS PUBLIC

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 709 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2013-103 AFIN DE MODIFIER CERTAINES OBLIGATIONS POUR LES PROJETS INTÉGRÉS D'HABITATIONS

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE:

Le conseil municipal a présenté, lors de la séance ordinaire tenue le 4 juillet 2022, le premier projet de règlement numéro 709 modifiant le règlement de zonage n° 2013-103 afin de modifier certaines obligations pour les projets intégrés d'habitations.

Le but de ce règlement est de modifier certaines obligations pour les projets intégrés d'habitations.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal situé au : 6, rue Mailloux à La Minerve, durant les heures d'ouverture.

Donné à La Minerve, ce 21 juillet 2022.

Suzanne Sauriol
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Certificat de publication

Je soussignée, Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 21 juillet 2022, entre 14 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 21 juillet 2022.

Suzanne Sauriol,
Directrice générale et secrétaire-trésorière